



Pour toutes questions, veuillez contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu en mairie le : Dossier transmis au SPANC le :

N° de dossier :

1. COORDONNEES DU DEMANDEUR :

Nom et prénom du Propriétaire :
Raison Sociale (le cas échéant) :
Adresse actuelle :
Téléphone :
Mail :

2. PIECES A PREPARER LORS DE LA VISITE :

- Un plan de situation orienté (1/25 000ème au 1/10 000ème)
- Un extrait cadastral de la parcelle
- Un schéma de principe de l'installation si disponible
- Un plan masse (1/500 à 1/200) avec si disponible
 - Position de l'habitation et habitations voisines, voirie
 - Emplacement de l'installation d'ANC et le rejet éventuel vers exutoire le cas échéant
 - Position des puits, sources, ruisseaux sur un rayon de 50 m
 - Le système d'évacuation des eaux de pluie éventuellement
- Une étude à la parcelle, étude de sol si disponible
- Le dernier certificat de vidange
- Le cas échéant, une autorisation de rejet et/ou de servitude de passage en domaine privé
- Le cas échéant, une attestation sur l'honneur s'il existe un puits à moins de 35m du dispositif d'assainissement
- Le présent formulaire dûment complété, daté et signé

3. RENSEIGNEMENTS concernant LE TERRAIN où l'installation est implantée :

N° de parcelle cadastrale : Section :

Adresse :

Personne à contacter (si différente) :

4. RENSEIGNEMENTS SUR L'HABITATION ET SON OCCUPATION:

Nombre d'habitants :

Nombre de pièces principales* :

Nombre de chambres :

*Au sens de l'article R.111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour et au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Résidence : Principale Secondaire



DEMANDE DE CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION IMMOBILIERE

Pour toutes questions, veuillez contacter **le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** de la Communauté de communes

4. ENGAGEMENT:

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus.
Le propriétaire (ou son représentant) doit être obligatoirement présent lors du contrôle et devra présenter au technicien tout document concernant l'installation d'assainissement non collectif (facture, photo, bon de vidange, etc...). Nous vous rappelons que les différents tampons de visite du bac dégraisseur, de la fosse, du préfiltre et les regards doivent être accessibles.
Le propriétaire s'engage à payer la redevance du SPANC qui sera émise par la collectivité et recouvrée par le Trésor Public.

Fait à : Le :

Signature du propriétaire

5. AVIS DU SPANC :

Cadre réservé à l'administration

Avis sur le Dispositif d'Assainissement Non Collectif contrôlé

CONFORME

NON CONFORME STRICT

OBSERVATIONS :
.....
.....
.....

Fait à : Le :

Signature du contrôleur, tampon du service

6. AVIS DE L'AUTORITE COMPETENTE:

Cadre réservé à l'administration

OBSERVATIONS :
.....
.....
.....

CONFORME

NON CONFORME STRICT

Fait à : Le :

Signature du Président